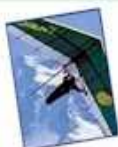


COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL LIBRE



PYRENEES ROUSSILLON

Siège social : Maison départementale des Sports
Rue Dugay-Trouin - 66 000 PERPIGNAN

Compte rendu du Comité Directeur

Du samedi 28 Octobre 2006, à 9 heures 30
Maison des Sports à PERPIGNAN

Présents:

Georges CARBASSE, Charles DIAS, Jean GAILLARDE, , Jean François MAUNY, Alain LAZZARA, Maxime RICHARD , Pierre SARDIN, Jérôme SEYCHAL, Benoît SANTELLANI, Claire TISSEYRE .

Excusés:

Didier EXIGA , Philippe PRADES, Serge SOUQUET , Charles TORRENT, Philippe RETANA

Absents : Gérard GARCIA

Invités :

Yves GILLES, Monique LEBERTOIS , Jean VIGUIER,.

ORDRE DU JOUR :

- CR du CD du 17 Février 2006
- CR du Bureau du 14 septembre 2006
- Point financier par J-F Mauny Trésorier
- Le projet Formation Jeune et la Convention UNSS66-CDVL66 par Jérôme Seychal
- Le Projet Équipement et le Projet Formation de Ligue par Yves Gilles et/ou Jean Gaillarde
- La situation du Kite par Marc Blanchon et/ou JP Buissonneau
- Rapport d'étape des Commissions:
 - sites et balises
 - *Médicale
 - *sportive et compétition
 - *informatique
- Questions diverses
- Conclusions du Président

Pierre SARDIN. étant secrétaire de séance, le président Georges CARBASSE ouvre la séance à 9 heures 30 en accueillant les participants et soulignant la présence (annoncée) du président de la Ligue de Vol Libre Languedoc Roussillon à cette séance.

Approbation. Compte-rendu du comité directeur du 17 Février 2006.

Lecture en est faite par le secrétaire qui le soumet à l'approbation du C.D. En l'absence d'observation le compte rendu est validé.

Point financier

Le trésorier présente en projection et commente le bilan de trésorerie du CDVL. (Cf document en annexe)

Il exprime le souhait de pouvoir constituer un fond de roulement, pour pouvoir gérer le décalage qui existe entre l'engagement des dépenses et l'attribution des subventions.

Le président souligne la nécessité de définir des priorités et qu'à ce titre « le projet jeune » doit être prioritaire sur les projets d'équipement.

Au sujet de la ligne dépense « location des MAUROUX » le président rappelle l'historique de l'imputation de cette charge au CDVL. par la commune de TARGASSONNE à une époque où l'école VOLEM était l'utilisateur principal, sinon exclusif, du site. Depuis la situation a évolué, le club ESCAPADE AERIENNE, gestionnaire du site a son siège social à TARGASSONNE, la société AILIPSE s'est installée sur la commune. Le président propose que cette facture soit dorénavant adressée au club gestionnaire du site. Cette situation nouvelle permettra de négocier plus facilement la suppression de ce loyer qui n'a pas d'équivalent dans les autres domaines sportifs. En attendant la suppression, le CDVL remboursera à Escapade Aérienne le montant de la location.

Jean VIGUIER, président du club gestionnaire du site des MAUROUX signale le malaise qu'il éprouve depuis son interpellation par les élus communaux et cantonaux pour le non paiement par la Ligue de sa participation, et de celle de la Fédération, pour les travaux de réfection de la piste de ce site. Yves GILLES lui rétorque qu'il refuse de payer ces deux sommes en raison de la nature de la facturation, et demande qu'une facture au nom de la Ligue lui soit adressée en lieu et place de la facture globale au nom de la Communauté de communes (Maître d'œuvre des travaux).

Georges CARBASSE souligne que le Vol Libre gagnerait en crédibilité avec le règlement définitif de ce dossier.

Les dossiers de subventions 2007 seront établis sur la base des quatre actions suivantes :

- Formation de cadres (Ecole départementale)
- Développement et stages (Formation des jeunes)
- Accès au haut niveau (Section sportive scolaire)
- Manifestation exceptionnelle.

Le projet Formation Jeune.

Georges CARBASSE rappelle que les compétences et engagement du CDVL s'arrêtent aux Associations Sportives de l'UNSS dans le cadre de la convention UNSS-FFVL et des ses déclinaisons régionales et départementales ainsi qu'aux écoles de clubs agréées par la FFVL. Les moyens du Comité sont limités il ne convient pas de les disperser.

Le président de Ligue confirme qu'il ne versera pas 4000€ au titre de la formation comme les années précédentes, mais s'engage pour 2000€.

Jérôme SEYCHAL propose de « normaliser » le calendrier des projets jeunes, « On dépose les projets "jeunes" en décembre, on fait un bilan intermédiaire en juin, en le réajustant, et on fait un bilan final fin novembre. » Les bilans intermédiaires ne sont pas indispensables.

Il précise aussi que le rôle de la commission "jeunes" était de préparer et de faire une proposition synthétique suite à discussion, et de soumettre le résultat en Comité Directeur afin de gagner du temps pour voter. Cela n'a pas été le cas... Le rôle de la commission "jeunes" serait aussi d'harmoniser les projets des différentes structures, selon une présentation commune, car actuellement, c'est un peu le "souk" (Il espère avoir le temps bientôt de faire la proposition d'un cadre commun utilisable par tous). Il y a lieu également de faire apparaître dans le budget prévisionnel présenté dans chaque projet une même proportion de demande de subvention auprès du CDVL (par exemple, le pourcentage calculé fin novembre, environ 13 %).

Le Projet Équipement et le Projet Formation de Ligue

Jean Gaillarde présente la convention qui a été signée entre le club ALIGERS et la Ligue Languedoc Roussillon de Vol Libre et les conditions qui ont amené cette signature (voir document joint en annexe) Georges CARBASSE fait remarquer qu'il s'agissait d'un projet initié par le CDVL66, et que la convention actuelle s'est faite en mettant le CDVL « hors jeu », et que sa première conséquence négative est la suppression de la subvention de 4000€ pour le projet formation jeune. En outre il souligne le « caractère abusif » de la mise à disposition de particuliers contre rétribution de certains de ces équipements sociaux. S'en suit une vive discussion entre les deux intervenants non transposable dans ce compte rendu.

La situation du Kite.

Georges CARBASSE souligne la présence d'un représentant du CANET KITE CLUB. La pratique se développe et avec elle les sites : CANET, ARGELES, LE BARCARES.

La commission départementale de Kite tarde à se mettre en place. Certaines écoles ne délivrent pas de licences. Un effort important reste à faire au niveau du Kite.

Rapport des commissions.

- Commission sportive et compétitions. (non constituée)

Cette commission ne s'est pas réunie depuis le dernier C.D.

- Commission sites et balises. Rapport joint
- Commission informatique et communication.
- Commission jeunes et formation.

rapporteur J. SEYCHAL (voir supra)

Conclusion

Le président Georges CARBASSE, donne lecture d'une lettre (jointe en annexe) par laquelle il annonce sa démission au motif de ses désaccords avec le fonctionnement de la Fédération, de celui de la Ligue Languedoc Roussillon, et sur la conduite du projet formation-jeunes.

Il se propose d'assurer son propre intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale pour la gestion des affaires courantes.

la séance est close à 13 heures

Le secrétaire de séance

P SARDIN

CONVENTION POUR LA FORMATION REGIONALE AU VOL LIBRE

Il est convenu :

Entre

- La Ligue de Vol libre du Languedoc Roussillon Domiciliée : Mas d'Allègre - 34380 - Mas de Londres -
Représenté par son président :

- Monsieur Yves GILLES

Habilité par décision du Comité Directeur en date du : 17 juin 2006

Ci - après dénommé la « Ligue VL »

et

Le Club de Vol Libre « Les Aligers » ,

- affilié à la FFVL sous le N° 14512

- Domicilié : 5 rue des vignes - 66000-Perpignan

Représenté par son président :

- Monsieur Philippe PRADES

Habilité par décision de l'Assemblée Générale en date du :

Ci - après dénommé « Le Club Aligers »

les dispositions suivantes :

1 - Objet de la convention

La Ligue VL entreprend une action dont le but est de développer la pratique du Parapente auprès des jeunes en général , et particulièrement en milieu scolaire et universitaire .

Il s'agit :

- de favoriser l'accès des jeunes au parapente .

- de développer la pratique en UNSS .

- de développer la pratique en milieu universitaire . (SUAPS , FFSU)

- de former les enseignants d' EPS et toutes les personnes contribuant à l'animation parapente des associations sportives scolaires et universitaires

- d' agir auprès des Instituts de Formation des Maîtres (IUFM) .

- de permettre à tous la continuité de la pratique, le perfectionnement et l'obtention des brevets de compétences de la FFVL .

- et de toutes actions opportunes auprès de la jeunesse

2 - Opérateurs

Dans ce but , la « Ligue VL » missionne ses opérateurs techniques parmi les clubs qui adhèrent au projet de Ligue , objectifs et méthodologie .

- « Le Club Aligers » , initiateur du projet , est missionné compte tenu de l'expérience de ses membres dans le

domaine de la formation des enseignants d' EPS , ainsi que celui des activités de l' UNSS et des SUAPS .

3 - Moyens matériels

La ligue de Vol Libre Languedoc - Roussillon se dote des équipements matériels nécessaires pour l'initiation et le perfectionnement (parapentes ,sellettes , casques ,radios, treuils ...)

Cet équipement appartient à la « Ligue VL » . Il est couvert en assurances par la Ligue de vol libre Languedoc - Roussillon

Il est affecté prioritairement à la mission de formation régionale .

Il est placé sous la responsabilité de gestion du Club missionné .

Le « Club Aligers » missionné par « la Ligue VL » est destinataire d' un lot de matériel (défini en annexe) pour la phase initiale 2006-2007 .

Une utilisation indifférenciée , par un club autre que chargé de mission , est exclue .

La location de ces matériels est possible dans le cadre des objectifs définis et selon un règlement établi .

4 - Programmes

Le « Club Aligers » propose un programme de formation à l'attention des enseignants d' EPS , des animateurs d'AS , des stagiaires en IUFM .

Il établit un calendrier des activités conduites auprès des élèves des Collèges et Lycées en partenariat avec l' UNSS .

Il organise les actions auprès des universitaires en collaboration avec les SUAPS

Il assure des actions de promotion auprès de la jeunesse .

5 - Durée de la convention

Le présente convention est établie pour une durée de un an . Elle est renouvelable à sa date anniversaire par tacite reconduction , sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception

6 - Annexes

en annexe :liste des équipements , tarifs de location ou compléments .

Fait à Le

La Ligue de Vol Libre Le Club FFVL Languedoc - Roussillon « Les Aligers »

le Président le Président

.....

Annexe

Matériel confié au « Club Aligers »

- Octobre 2006 :

Ailes :

1 XXS Dudek Nemo 2 XS Ozone Elemen 3 S Ozone Element 1 M Ozone Element 2 M Buzz 2 Ozone Buzz

Sellettes

4 Access S 5 Access M 1 Access L 3 Access back M 1 Access airbag S

Secours

8 Sup'air light

Casques

14 B. Cool - Lazer

Radios

15 Radios vhf

Georges Carbasse

Comité Directeur du CDVL66

28 octobre 2006

Conclusions du Président :

Chers amis,

Je préside, à votre demande, pour la deuxième saison, le CDVL66.

Je vous ai exposé mon projet dès le début et j'ai dû le défendre sur certains points à mainte reprise : travail des commissions, formation-jeunes, aujourd'hui équipements pédagogiques.

Certains ce sont fâché avec moi (moi pas avec eux !), je me suis fâché avec d'autres et ce n'est pas comme ça que je conçoit la vie Associative et le militantisme sportif.

Nous avons bien travaillé Pierre, Jean-François et moi pour la bonne marche du CDVL66 et je les remercie de leur dévouement à la cause du Vol Libre.

J'ai essayé de nous faire reconnaître auprès de la DDJS, du Conseil Général, du Conseil Régional sous couvert de la Ligue de Vol Libre du Languedoc-Roussillon, car je respecte les niveaux de compétences et les organes déconcentrés de la FFVL.....

Et c'est bien là où le bat blesse !

La FFVL traite directement avec ses licenciés par dessus Ligue, CDVL et Clubs,
la Ligue traite avec les Clubs et même les particuliers par dessus les CDVL !
Ce n'est pas sérieux et tolérable !

Etant en désaccord avec le fonctionnement de la FFVL au travers de ses statuts,
avec la Ligue dans son fonctionnement,
et sur le projet Formation-jeunes que nous menons depuis 9 ans,
aujourd'hui amélioré par bien des aspects, mais inacceptable, pour moi sur d'autres,

j'ai le regret de vous présenter ma démission de la Présidence et du Comité Directeur du CDVL66.

Avec votre accord et par soucis de continuité, je vous propose d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée Générale qui sera électorale, complètera le CD et élira le nouveau Président pour deux ans, fins du mandat du CD en 2009.

Georges Carbasse